

## VILLE DE MAURIAC – CANTAL DECISION DU MAIRE 2023-06

Le Maire de Mauriac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,

Considérant le marché signé le 03 novembre 2021 concernant l'étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments de la Gendarmerie

Considérant l'étude de programmation pour la réhabilitation des bâtiments de la gendarmerie réalisée en 2022 et les comptes rendus des réunions avec les gendarmes donnant la priorité à la rénovation énergétique des logements

Considérant l'actualisation de l'estimatif des travaux de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie et la validation de travaux précédemment optionnels portant le montant initial de 1 167 000 € HT à 1 429 000 € HT

Considérant que le marché signé le 03 novembre 2021 ne peut être modifié sous forme d'avenant pour les raisons exprimées précédemment

Considérant la consultation en date du 03 janvier 2023 en vue de la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie,

Considérant qu'une candidature a été enregistrée,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du **27 JAN. 2023**, retenant l'offre suivante après analyse au regard des critères de jugement : KOLAM Architecture, 4 rue du 8 Mai 1945 15200 MAURIAC et IGETEC 5, avenue Pompidou 15000 AURILLAC pour un montant de 134 470 € HT soit 161 364 € TTC (tranche ferme et tranche optionnelle).

### DECIDE

Article 1 : **DE SIGNER la tranche ferme** du marché relatif à l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie avec **KOLAM Architecture**, 4 rue du 8 Mai 1945 15200 MAURIAC et **IGETEC** 5, avenue Pompidou 15000 AURILLAC pour un montant de **84 140.80 € HT soit 100 968.96 € TTC**.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à Mauriac, le

30 JAN. 2023

Le Maire



Edwige ZANCHI

Transmis en sous-préfecture le :  
Publiée le :

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 015-211501200-20230130-DEC2023\_06-AI

